

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

Séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue le 13 décembre 2011 à compter de 19 h 30.

### ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENCES
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. RÉSOLUTIONS
  - a) Amendement au règlement numéro 514-11
  - b) Calendrier 2012 des séances ordinaires du conseil
  - c) Dérogation mineure pour les lots 28A-25P et 28A-26 du rang 5
  - d) Don au Comptoir des Samaritains
  - e) Fermeture du bureau municipal et de la bibliothèque pour la période des fêtes
  - f) PIIA pour le lot 28A-67 du rang 5
  - g) PIIA pour le 2082, avenue E.-Pilon
5. AVIS DE MOTION
6. CHÈQUES ÉMIS
7. COMPTES À PAYER
8. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES, ETC.
  - a) Dépôt du rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2011
  - b) Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

#### 1. PRÉSENCES

Son Honneur le maire Ghislain Schoeb préside la séance à laquelle assistent M<sup>me</sup> la conseillère Carine Gohier et MM. les conseillers Réjean Bondu, Hugo Verrette, Robert Cyr, Jacques Gadbois et Serge Chénier.

Est aussi présent M. Denis Malouin, directeur général.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. le conseiller Robert Cyr, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté aux membres du conseil par le directeur général.

Résolution  
11-12-188

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur la proposition de M. le conseiller Robert Cyr, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2011 soit et est adopté tel qu'écrit au livre des délibérations.

Résolution  
11-12-189

4. a) AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 514-11

ATTENDU que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire demande d'amender par résolution le règlement numéro 514-11 avant son approbation;

POUR CES MOTIFS, Sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bondu, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Qu'après le premier « Attendu », le texte suivant soit et est ajouté :

ATTENDU que la municipalité affecte les surplus réservés pour les services d'aqueduc et d'égout au montant de 22 800 \$;

Que l'article 2 soit et est remplacé par le suivant :

La Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides est autorisée à emprunter une somme de 121 750 \$ qui sera remboursée en cinq (5) ans;

Résolution  
11-12-190

4. b) CALENDRIER 2012 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M<sup>me</sup> la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2012, qui se tiendront le deuxième mardi de chaque mois, et débuteront à 19 h 30, aux dates suivantes :

10 janvier, 14 février, 13 mars, 10 avril, 8 mai, 12 juin, 10 juillet, 14 août, 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre.

- Résolution 11-12-191
4. c) DÉROGATION MINEURE POUR LES LOTS 28A-25P ET 28A-26 DU RANG 5
- ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a adopté un règlement de dérogation mineure portant le numéro 437-02 et qu'il a constitué un comité consultatif d'urbanisme;
- ATTENDU QUE le CCU, à son assemblée du 23 novembre 2011, recommande au conseil municipal d'accepter que la profondeur moyenne du nouveau lot à être créé ait une profondeur de 29,61 mètres au lieu de 45 mètres, tel que prescrit par l'article 3.2.1 du règlement de lotissement numéro 434-02;
- EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Hugo Verrette, il est résolu unanimement que dans le cadre dudit règlement, suivant la recommandation du CCU, le conseil municipal accepte que le nouveau lot qui sera créé à partir des lots 28A-25P et 28A-26 du rang 5 ait une profondeur moyenne de 29,61 mètres, au lieu de 45 mètres, tel que prescrit par l'article 3.2.1 du règlement de lotissement numéro 434-02.
- Résolution 11-12-192
4. d) DON AU COMPTOIR DES SAMARITAINS
- Sur la proposition de M<sup>me</sup> la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement qu'un montant de 500 \$ soit et est accordé au Comptoir des Samaritains afin de permettre la distribution de paniers de Noël.
- Résolution 11-12-193
4. e) FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
- Sur la proposition de M<sup>me</sup> la conseillère Carine Gohier, il est résolu unanimement :
- Que les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés du 22 décembre 2011 au 3 janvier 2012 inclusivement;
- Que la bibliothèque sera fermée du 23 décembre 2011 au 2 janvier 2012 inclusivement.
- Résolution 11-12-194
4. f) PIIA POUR LE LOT 28A-67 DU RANG 5
- ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 438-02 et qu'il a constitué un comité consultatif d'urbanisme;
- ATTENDU QUE le CCU, à son assemblée du 23 novembre 2011, recommande au conseil municipal d'autoriser le propriétaire du lot 28A-67 du rang 5 à changer les couleurs qui avaient été acceptées par résolution;
- EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Hugo Verrette, il est résolu unanimement que dans le cadre dudit règlement et suivant la recommandation du CCU, le

conseil municipal autorise le propriétaire du lot 28A-67 du rang 5 situé à l'angle de l'avenue L.-Jasmin et de la rue L.-Plouffe, à changer les couleurs des revêtements extérieurs qui avaient été acceptées, pour les nouvelles couleurs proposées.

Résolution  
11-12-195

4. g) PIIA POUR LE 2082, AVENUE E.-PILON

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 438-02 et qu'il a constitué un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le CCU, à son assemblée du 23 novembre 2011, recommande au conseil municipal d'autoriser le propriétaire du 2082, avenue E.-Pilon, à implanter un bâtiment complémentaire en marge latérale arrière droite;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Hugo Verrette, il est résolu unanimement que dans le cadre dudit règlement et suivant la recommandation du CCU, le conseil municipal autorise le propriétaire du 2082, avenue E.-Pilon, à implanter un bâtiment complémentaire en marge latérale arrière droite. Les matériaux utilisés pour le revêtement extérieur devront être de la même couleur que celle qui domine sur le bâtiment principal, tel que prescrit par l'article 7.4 du règlement de zonage numéro 433-02.

5. AVIS DE MOTION

Aucun sujet à l'ordre du jour.

6. CHÈQUES ÉMIS

Le directeur général dépose la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2011, pour un montant de 59 214,28 \$ incluant les salaires.

13363	LE RÉSEAU MOBILITÉ	183,54 \$
13364	BELL CANADA	258,29 \$
13365	HYDRO-QUÉBEC	968,50 \$
13366	RACINE ÉRIC	107,69 \$
13367	POSTES CANADA	134,43 \$
13368	FÉD. QUÉBÉCOISE MUNICIPALITÉS	91,14 \$
13369	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	4 211,38 \$
13370	BELL MOBILITÉ PAGETTE	108,91 \$
13371	PRÉVOYANCE AÎNÉS	100,00 \$
13372	BELL CANADA	214,88 \$
13373	SCFP	432,25 \$
13374	CAISSE POP. SAINTE-AGATHE	148,52 \$
13375	CAISSE POP. SAINTE-AGATHE	186,92 \$
13376	CAISSE POP. SAINTE-AGATHE	186,92 \$
13377	CAISSE ÉCONOMIE LAURENTIDES	218,12 \$
13378	BANQUE NATIONALE DU CANADA	186,92 \$
13379	BANQUE NATIONALE DU CANADA	186,92 \$
13380	BANQUE DE MONTRÉAL	106,74 \$
13381	BANQUE DE MONTRÉAL	56,80 \$

13382	CAISSE POPULAIRE SAINT-MARTIN	216,32 \$
13383	ENTREPRISES G. DESJARDINS	3 054,91 \$
13384	HYDRO-QUÉBEC	5 792,55 \$
13385	BELL CANADA	62,93 \$
13386	BELL MOBILITÉ	32,62 \$
13387	POSTES CANADA	134,43 \$

DÉBOURSÉS : 17 382,63 \$  
 SALAIRES : 41 831 65 \$  
 TOTAL : 59 214,28 \$

Résolution  
11-12-196

## 7. COMPTES À PAYER

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Gadbois, il est résolu unanimement que le directeur général soit et est autorisé à émettre les chèques pour le paiement des factures de novembre 2011, et ce, pour un montant de 60 509,10 \$.

13388	ACKLANDS-GRAINGER INC.	784,76 \$
13389	AÉRO-FEU	9 836,28 \$
13390	STE-AGATHE DIÉSEL	2 730,38 \$
13391	ALIGNEMENT B.M. INC.	66,08 \$
13392	ASS. PROPRIÉTAIRES LAC-SWELL	50,00 \$
13393	ASS. RÉCRÉATIVE DE SAINTE-LUCIE	500,00 \$
13394	AUTO VALUE VAL-DAVID	472,53 \$
13395	BAUVAL	780,89 \$
13396	GODARD BÉLISLE ST-JEAN	270,98 \$
13397	BEAUCHAMP LORRAINE	129,04 \$
13398	BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS	935,63 \$
13399	BIO-SERVICES INC.	432,00 \$
13400	BOURRET NADINE	32,00 \$
13401	BOURASSA LTÉE	98,95 \$
13402	BUREAU PLUS MARTIN	1 051,52 \$
13403	CAMION MONT-LAURIER INC.	435,42 \$
13404	CANADIAN TIRE	699,54 \$
13405	CENTRE DE LOCATION G.M.	93,36 \$
13406	CLOUTIER GINETTE	50,00 \$
13407	CONVERCITÉ	3 061,73 \$
13408	COMBEQ	506,96 \$
13409	C.R.S.B.P. LAURENTIDES	49,85 \$
13410	DÉMARREUR SAINTE-AGATHE	228,53 \$
13411	AUTO DESROSIERS FORD	82,00 \$
13412	DISTRIBUTION PRAXAIR	80,39 \$
13413	DISTRIB. & SERVICE R.G.	39,87 \$
13414	DUCHESNEAU ANDRÉ	1 386,25 \$
13415	EBL INC.	314,89 \$
13416	ÉCHO-TECH H20	939,88 \$
13417	ÉQUIPEMENTS CLOUTIER	2 717,35 \$
13418	ÉQUIPEMENTS LAURENTIEN	463,68 \$
13419	ÉTUDE GUINDON PILON	60,78 \$
13420	EUGÈNE MONETTE INC.	373,64 \$
13421	EXCAVATION H.G. JUTEAU	296,21 \$
13422	EXC. RÉAL VAILLANCOURT	1 541,72 \$
13423	FER & MÉTAL STE-AGATHE	269,95 \$
13424	GAREAU ALAIN	225,00 \$
13425	GETION INFORM. P. PERRON	1 307,29 \$
13426	GOHIER CARINE	318,15 \$
13427	GROUPE CCL	171,09 \$

13428	CHALIFOUX SANI-LAUR.	1 351,24 \$
13429	GUIMONT MICHEL	514,16 \$
13430	INFOGRAPHIE BORÉALE INC.	34,18 \$
13431	JARDINIÈRE STE-AGATHE	273,42 \$
13432	LAFARGE CANADA INC.	802,27 \$
13433	LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX	758,07 \$
13434	LORTIE & MARTIN LTÉE	209,64 \$
13435	MALOUIN DENIS	148,05 \$
13436	MACHINERIES ST-JOVITE	164,68 \$
13437	MC CARTHY ANDRÉANNE	77,90 \$
13438	MILLER JEAN	1 581,21 \$
13439	M.R.C. DES LAURENTIDES	30,00 \$
13440	PETITE CAISSE	196,83 \$
13441	PÉTROLE PAGÉ	9 416,72 \$
13442	PROTECTRON LAUR. (SURV.)	46 31 \$
13443	PG SOLUTION SINC.	569,63 \$
13444	LES PUBLICATIONS CCH	1 001,70 \$
13445	PYROMONT	484,18 \$
13446	REMRQUES DES MONTS	181,69 \$
13447	RESTHOTEL ENR.	150,15 \$
13448	RÉVOVATION STE-AGATHE	798,43 \$
13449	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT	724,56 \$
13450	SARRAZIN PNEUS MÉC.	454,62 \$
13451	SCHOEB GHISLAIN	153,85 \$
13452	LES SERVICES R.C. MILLER	626,58 \$
13453	SERVICE. PROT. CANINE MONTS	820,64 \$
13454	SSQ GROUPE FINANCIER	2 808,45 \$
13455	TAN-EX	213,04 \$
13456	MÉDIAS TRANS. S.E.N.C.	721,14 \$
13457	VERRETTE HUGO	280,80 \$
13458	ANNULÉ	
13459	WURTH CANADA LIMITÉE	97,34\$
13460	MÉDIAS TRANS. S.E.N.C.	505,83 \$
13466	VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	85,44 \$

DÉBOURSÉS : 60 167,32 \$

8. DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES, ETC.

a) Dépôt du rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2011.

b) Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

9. PÉRIODE DE QUESTIONS (de 19 h 47 à 20 h 19)

Quelques questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes présentes dans la salle.

Résolution  
11-12-197

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition M. le conseiller Jacques Gadbois, il est résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 19.

---

Ghislain Schoeb, maire

---

Denis Malouin, directeur général